



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 23 décembre 2025

Communiqué de presse

Le préfet prend des mesures pour des fêtes de fin d'année en toute sécurité

Chaque année, un important dispositif de sécurité est déployé sur le terrain pour assurer la sécurité de tous lors des fêtes de fin d'année : policiers, gendarmes, pompiers.

À cette occasion, Vincent Roberti, préfet de Tarn-et-Garonne, a pris des mesures de police administrative afin de prévenir les troubles à l'ordre public dans l'ensemble du département.

Ainsi, du mardi 30 décembre 2025, 17h00 au vendredi 2 janvier 2026, 08h00 inclus, il est interdit :

- de **distribuer**, de **vendre**, d'**acheter**, d'**utiliser** et de **transporter** du carburant au détail, des acides et produits inflammables, chimiques ou explosifs ;
- d'**utiliser**, de **détenir**, ou de **transporter** des artifices de divertissement sur l'ensemble du département et dans les lieux où se tiennent des rassemblements de personnes ainsi que dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers sauf dans le cadre d'un spectacle pyrotechnique préalablement déclaré ;
- d'**acheter** en vente à emporter, de **détenir** et de **consommer** sur la voie publique des boissons alcoolisées à l'occasion de la Saint-Sylvestre ;
- de **détenir**, **transporter** ou **consommer** à des fins récréatives du protoxyde d'azote sous quelque forme que ce soit (cartouche, ballons, bouteilles ou tout autre contenant) sur l'ensemble des voies et des espaces publics de Tarn-et-Garonne.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables *via* [ce lien](#)

Le préfet de Tarn-et-Garonne a demandé à l'ensemble des forces de sécurité et de secours d'être tout particulièrement mobilisées à l'occasion de ces festivités.